

## **SIX MODULES DE FORMATION PRIORITAIRES POUR LES MEMBRES DU RIFFEAC**

### **1. L'aménagement forestier durable (AFD) : vue d'ensemble basé sur les Critères et Indicateurs de l'OIBT**

Au cours des dix dernières années, les progrès réalisés dans l'AFD en Afrique centrale sont remarquables. Les leçons apprises de cette expérience vont alimenter le processus de mise à jour des modules existants sur l'aménagement des concessions forestières. Un nouveau module, construit sur la base de l'expérience de la sous-région sera préparé en collaboration avec le secteur privé. Contrairement aux modules existants, il devra faire l'objet d'un mélange judicieux de connaissances théoriques et des pratiques de terrain, en corrélation avec les Critères et Indicateurs de l'OIBT et en particulier avec l'ensemble harmonisé des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles africaines.

### **2. La facilitation des stratégies appropriées pour la préparation des plans d'aménagement**

L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier est un processus qui implique plusieurs parties prenantes. Les choix décisionnels (prescriptions d'aménagement) devraient faire l'objet de concertations et de compromis. La facilitation de tels processus exige des compétences particulières. A cet effet, ce nouveau module sera préparé en vue d'améliorer les aptitudes et attitudes des apprenants en facilitation des processus de négociation des décisions d'aménagement. Les compromis issus du dialogue multi-acteurs seront consignés dans le plan d'aménagement de la concession forestière, y compris dans les cahiers de charges sociales.

### **3. La conservation de la biodiversité dans les concessions forestières des pays du Bassin du Congo basée sur directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois d'œuvre**

La prise en compte de la biodiversité dans les concessions forestières d'Afrique centrale devient progressivement une démarche obligatoire. Cette obligation vient aussi bien des lois ou de normes nationales, que des exigences du marché. Malgré la technicité croissante du métier de l'exploitation industrielle, il apparaît que la biodiversité reste encore très largement laissée de côté dans la démarche de l'aménagement. Les raisons sont en partie liées au déficit de compétences dans ce domaine. Le module sera développé en vue de résoudre ce problème. Il permettra aux futurs forestiers d'être en mesure de décrire les principaux services rendus par la biodiversité des forêts d'Afrique centrale (service de production, service de régulation et service culturel) et les principaux impacts de l'exploitation forestière sur la biodiversité (impacts directs et indirects).

Ce module permettra aussi aux apprenants de comprendre les pratiques actuelles en matière de biodiversité dans les concessions forestières et de faire usage des directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois d'œuvre (2006) en vue d'améliorer l'efficacité des approches actuelles.

#### **4. L'aménagement forestier durable dans le cadre des stratégies REDD+ dans les pays du Bassin du Congo**

Les pays du Bassin du Congo s'attèlent à intégrer l'aménagement forestier dans le cadre des stratégies REDD+. Cependant, la REDD+ demeure un concept récent et non encore intégré dans les programmes de formation. Le module permettra d'améliorer les connaissances des apprenants sur la notion de REDD+, en général, et leurs aptitudes dans l'évaluation des stocks de carbone, l'appréciation de l'impact de l'aménagement forestier durable sur les émissions de carbone, et la conduite d'un système MRV (Monitoring, Reporting and Verification), en particulier.

#### **5. La mise en œuvre et le suivi des plans d'aménagement forestier**

La mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre des aménagements existants est une préoccupation qui est apparue récemment après l'approbation des premiers plans d'aménagement par les gouvernements des pays de la sous-région. Le déficit de compétences est l'une des raisons avancées pour justifier cette situation. Ce nouveau module permettra de renforcer les capacités des forestiers dans la mise en œuvre et le suivi (y compris la révision) des plans d'aménagement.

#### **6. Inventaires forestiers multi-ressources**

Module existant qu'il y a lieu d'améliorer sur la base des leçons apprises au cours des dix dernières années en Afrique centrale, et aussi sur la base de nouveaux concepts comme la REDD+.